



## **Appel à actions structurantes 2024**

### **pour soutenir les réseaux de recherche sur les conduites addictives (avec ou sans substances)**

**Date limite de soumission :**

**29 février 2024 (12h)**

**Soumission en ligne par mail :**

**[addictions.iresp@inserm.fr](mailto:addictions.iresp@inserm.fr)**

## Sommaire

1	Contexte et objectifs de l'appel à actions structurantes .....	3
1.1	Contexte .....	3
1.2	Objectifs.....	3
2	Champs de l'appel.....	4
2.1	Actions structurantes soutenues.....	4
2.2	Champs thématiques.....	5
3	Durée et subvention maximale accordée au projet .....	5
4	Equipes du projet.....	5
5	Informations complémentaires .....	5
5.1	Calendrier de l'appel à projets .....	5
5.2	Langues de l'appel à projets .....	6
5.3	Autres documents relatifs à l'appel à projets.....	6
6	Modalités de soumission .....	6
7	Gestion de l'appel par l'IRESP.....	6
8	Contacts .....	7

# 1 Contexte et objectifs de l'appel à actions structurantes

## 1.1 Contexte

Un réseau de recherche peut être défini comme un espace de coordination de différents acteurs de la recherche autour d'un sujet qu'ils estiment nécessaire et important. A cette fin, ces acteurs organisent le partage d'informations, de ressources et de contacts à l'échelle d'un collectif.

Les réseaux permettent ainsi de mener des actions d'animation et de structuration qui participent à la mise en relation et au dynamisme des communautés pour favoriser une recherche coordonnée et diffuser des connaissances. Il importe que ces actions d'animation et de structuration passent par un ensemble d'acteurs, qui peuvent avoir différentes tailles avec une complémentarité entre les niveaux institutionnel et interne aux communautés de chercheurs.

Dans le champ des conduites addictives, le paysage français de la recherche est très large et fragmenté. Il recouvre des disciplines variées allant de la biologie fondamentale aux sciences humaines et sociales, en passant par l'épidémiologie et la recherche clinique. Il se caractérise également par de nombreuses substances (licites et illicites) et usages (jeux d'argent et de hasard, jeux vidéo) reconnus comme des pathologies dans les classifications internationales ou par des comportements (troubles du comportement alimentaires, trouble du comportement sexuel, achats compulsifs, etc.) pour lesquelles la qualification, la prévalence, les comorbidités associées et les pistes thérapeutiques sont encore peu étudiées. De ce fait, la production des connaissances gagnerait à croiser les approches disciplinaires et à faire dialoguer les communautés de recherche à travers la constitution de réseaux de recherche.

**C'est pourquoi l'IReSP publie cet appel à réseaux de recherche, en continuité du dispositif initié par l'appel à projets précédent<sup>1</sup>, financé par le Fonds de lutte contre les addictions. Il s'intègre dans la mise en place d'une politique de recherche dynamique, ambitieuse, pluriannuelle, mobilisant un large spectre de disciplines. Il vise à prendre en compte l'ensemble des déterminants, des pratiques et des accompagnements (prévention, Réduction des Risques et des Dommages, soins).**

## 1.2 Objectifs

Cet appel vise à diversifier les modalités de soutien à la recherche en soutenant des réseaux de recherche sur les conduites addictives en priorité sur **tabac, alcool, cannabis et cocaïne**, mais aussi sur les **autres substances psychoactives, les comportements avec possible pouvoir addictif (addictions sans substances)** ainsi que sur les **polyconsommations**. Cet appel doit permettre de renforcer des réseaux existants ainsi que de créer des nouveaux réseaux si cela s'avère pertinent au regard de l'existant. Ainsi, il s'agit de :

- Créer les conditions d'émergence de nouveaux projets de recherche originaux, encourager le dialogue entre acteurs en particulier interdisciplinaires ou associant d'autres parties prenantes, dans une démarche de recherche participative ;
- Favoriser la diffusion et la valorisation des connaissances au sein de la communauté de recherche mais également de façon plus large à l'ensemble des parties prenantes ;

---

<sup>1</sup> Appel à Actions Structurantes 2021. Appel à actions structurantes pour la recherche sur les usages et les addictions aux substances psychoactives : [https://iresp.net/appel\\_a\\_projets/appel-a-actions-structurantes-pour-la-recherche-sur-les-usages-et-les-addictions-aux-substances-psychoactives/](https://iresp.net/appel_a_projets/appel-a-actions-structurantes-pour-la-recherche-sur-les-usages-et-les-addictions-aux-substances-psychoactives/)

- Promouvoir la recherche dans le champ de l'appel, afin de la rendre plus attractive pour les jeunes chercheurs, en explicitant les perspectives et possibilités de carrière, et en créant des conditions favorables à l'émergence de nouvelles équipes de recherche ;
- Contribuer au développement d'un maillage territorial et national de la recherche sur les addictions ainsi que renforcer les échanges avec la recherche internationale. Les réseaux pourront alors avoir une envergure nationale, européenne ou internationale.

## 2 Champs de l'appel

### 2.1 Actions structurantes soutenues

Les financements alloués dans cet appel concernent le soutien à des réseaux (actions structurantes) pouvant être divisés en 3 types :

- Un rapprochement de divers acteurs du milieu de la recherche et/ou des addictions à moyen terme pour mener à bien une action/un dispositif qui permettra de structurer/ faire avancer la recherche sur les addictions à long terme (exemple : création d'une base de données exploitable par les acteurs du milieu de la recherche) ;
- La création d'un réseau de recherche destiné à se pérenniser sur le long terme ;
- Un réseau existant demandant des fonds pour pérenniser ses actions.

Pour exemples, la liste des précédentes actions structurantes retenues au précédent appel à projets de l'IReSP est visible sur le site internet de l'IReSP sur [ce lien](#).

Une action de structuration de la communauté de recherche peut également impliquer des parties prenantes. Sont concernées :

- Les chercheurs issus de disciplines différentes et incluront de préférence plusieurs équipes différentes ;
- Des personnes concernées, des représentants d'usagers, des professionnels, des collectivités territoriales, des acteurs publics...

Ces actions de structuration poursuivent à minima un ou plusieurs des objectifs suscités (cf. partie 1.2). Conformément à ces objectifs, l'activité de l'action de structuration devra se traduire par des productions propres d'intérêt collectif, associant ses membres, et apportant une véritable valeur ajoutée à la communauté scientifique. **Par exemple, un dispositif de structuration peut intégrer les objectifs opérationnels suivants (non exhaustifs) :**

- Organiser des actions d'animation, des rencontres et des temps de travail communs ;
- Élaborer des outils de support à la recherche à caractère collectif ;
- Proposer des outils d'aide à la méthodologie de recherche ainsi qu'à l'écriture de projets ;
- Tenir à jour un annuaire des chercheurs et des personnes qualifiées dans son champ thématique, consultable par un large public faisant également état des projets de recherche en cours ;
- Publier, dans un format accessible à un large public, une veille sur la littérature scientifique, des états des lieux de la recherche sur certaines thématiques, une veille sur les actions et pratiques innovantes et/ou « inspirantes » françaises, européennes et internationales relatives à son thème ;

- Proposer des interactions avec les programmes d'enseignement supérieur afin d'améliorer la diffusion des connaissances et l'état de l'art sur les addictions aux substances psychoactives.

Outre les exemples cités, les chercheurs sont laissés libres de co-construire leur projet au regard de la diversité des acteurs qu'ils rassemblent, de leurs attentes, et du programme de travail qu'ils se fixent. Les équipes veilleront à proposer un projet cohérent et correctement dimensionné au regard des ambitions et objectifs poursuivis.

**Ne sont pas financés via cet appel les actions ponctuelles (colloque, séminaire, journée d'étude, etc.), sauf si elles s'intègrent dans un dispositif plus complet.**

**Ne sont pas financés via cet appel les projets de recherche et les subventions doctorales, ils concernent deux autres appels co-portés par l'IRESP et l'INCa. Plus d'informations :**

[www.iresp.net/financements/programme\\_spa/](http://www.iresp.net/financements/programme_spa/)

## 2.2 Champs thématiques et disciplinaires

Les actions de structuration porteront sur le champ de la recherche des conduites addictives (Mécanismes, Prévention, Repérage et Accompagnement) en priorité sur tabac, alcool, cannabis et cocaïne, mais aussi sur les autres substances psychoactives, les comportements avec pouvoir addictif sans substances ainsi que sur les polyconsommations.

Les disciplines éligibles à cet appel peuvent couvrir le continuum de la recherche, des sciences fondamentales jusqu'à la recherche interventionnelle, en passant par les sciences humaines et sociales, l'épidémiologie, l'addictologie, la psychiatrie, la psychologie et autres disciplines de santé publique. Cependant, **l'action de structuration devra obligatoirement intégrer des Sciences Humaines et Sociales (SHS) ou des approches en Santé publique.**

Les actions de structuration pluridisciplinaires sont vivement encouragées.

## 3 Durée et subvention maximale accordée au projet

Les actions pourront durer **12, 24 ou 36 mois** pour un **financement de 10 000 € à 300 000 €**.

## 4 Equipes du projet

Le nombre d'équipes total participant aux actions n'est **pas limité**. Cependant, le nombre d'équipes inscrites dans le dossier de candidature éligibles au financement (unités de recherche et/ou organismes différents) est **limité à 10**.

## 5 Informations complémentaires

### 5.1 Calendrier de l'appel à projets

- Lancement de l'appel et ouverture des candidatures : 9 novembre 2023

- Clôture des candidatures : 29 février 2024 - 12h (heure de Paris)
- Annonce des résultats : mai-juin 2024

## 5.2 Langues de l'appel à projets

Les dossiers doivent être **rédigés en français**. Un résumé du projet en français et en anglais devront toutefois figurer dans le dossier de candidature.

## 5.3 Autres documents relatifs à l'appel à projets

Il est impératif de prendre connaissance de l'ensemble des éléments relatifs à l'appel à projets, et en particulier :

- Du **dossier de candidature (Word)** et des éléments scientifiques demandés ;
- De **l'annexe budgétaire (Excel)** et des éléments financiers demandés ;
- Du **guide du candidat** détaillant les éléments suivants : la procédure de candidature ; le processus d'évaluation des projets ; les critères de recevabilité, d'éligibilité et d'évaluation des projets ; les règles relatives aux équipes, au coordonnateur scientifique et aux organismes d'appartenance ; la mise en place du conventionnement, le suivi de projets et les livrables attendus ; etc.

# 6 Modalités de soumission

Le dossier finalisé doit comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet (dossier de candidature, lettres d'engagements de l'équipe coordonnatrice et des équipes partenaires et annexe financière). Il est soumis **uniquement sous forme électronique par envoi à l'adresse mail suivante** :

[addictions.iresp@inserm.fr](mailto:addictions.iresp@inserm.fr)

Vous recevrez dans les 24 heures ouvrées suivant l'envoi du dossier un mail accusant réception des documents. Attention, en cas de non réception de l'accusé de réception il conviendra de renvoyer un mail ou contacter l'équipe addictions de l'IRESP afin de vous assurer que votre candidature soit prise en compte.

# 7 Gestion de l'appel par l'IRESP

L'Institut pour la Recherche en Santé Publique (IRESP) est un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) dont l'objectif principal est de développer, structurer et promouvoir la recherche en santé publique, en particulier sur les conduites addictives. A cette fin, l'IRESP est un acteur majeur dans le financement de la recherche dans ce domaine, il joue rôle d'interface, contribue à animer les échanges entre les communautés de chercheurs et les acteurs de la décision publique, dans une perspective d'amélioration des politiques publiques.

Plus d'informations sur [iresp.net](http://iresp.net).

L'organisme gestionnaire de l'IRESP étant l'Inserm, c'est donc l'Inserm qui sera référent pour la mise en place des actes attributifs d'aide, du versement de la subvention, du suivi administratif et financier des projets.

## 8 Contacts

Pour tout renseignement merci de contacter le Pôle Addictions de l'IReSP : [addictions.iresp@inserm.fr](mailto:addictions.iresp@inserm.fr)